

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances**

Mardi 2 octobre 2012

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Tiberghien, M. Le Président.....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'état d'avancement du Plan wallon Alzheimer dans le cadre de la Journée Mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Elsen, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.....	1
<i>Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'accompagnement des personnes âgées vivant à domicile »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Zrihen, Mme Tillieux Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.....	3
<i>Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'isolement des seniors »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Zrihen, Mme Tillieux Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.....	4
<i>Question orale de M. Crucke à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le surendettement et le crédit revolving »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Crucke, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.....	5
<i>Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la situation à la maison de retraite Domaine du Centenaire suite à la dernière inspection »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.....	7
<i>Question orale de M. Hazée à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'entêtement du Gouvernement fédéral à vouloir stopper le travail d'intégration sociale de l'ASBL Phénix à Namur »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Hazée à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.....	8

*Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les résultats obtenus par le groupe de travail « liste unique » de l'AWIPH »*

Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 10

*Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la mise en œuvre de l'accord-cadre signé avec la France en juillet 2011 »*

Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... 11

*Question orale de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les coupures d'eau chez les habitants permanents du Caillou d'Eau à Couvin »*

Orateurs : M. le Président, Mme Meerhaeghe, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 12

*Liste des intervenants..... 14*

*Abréviations courantes..... 15*

Présidence de Mme Zrihen, Doyenne d'âge

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

### DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

**Mme la Présidente.** - Le premier point à l'ordre du jour est la désignation du Bureau.

Je vous propose que l'aîné de notre séance intervienne.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Je suis tellement émerveillé du bon fonctionnement de notre commission que je propose la reconduction du Président et des Vices-Présidents.

**Mme la Présidente.** - Le Bureau est reconduit à l'unanimité. Je cède la présidence à Monsieur Onkelinx.

*(M. Onkelinx, Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - J'assume dès à présent la présidence de cette merveilleuse commission. Je souhaite la bienvenue à Mme la Ministre.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président.** - La question orale de Mme Fassiaux-Looten à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la décision de la Fondation contre le Cancer de revoir les critères de prise en charge de ses patients » est retirée.

## EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

**M. le Président.** - En ce qui concerne le deuxième point qui porte sur l'arriéré, je vous propose qu'on l'examine dans 15 jours. Si vous souhaitez porter une proposition à l'ordre du jour, il est possible de m'écrire, de m'envoyer un courriel voire de me téléphoner, et on en reparlera dans 15 jours.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE

**DE M. ELSEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN WALLON ALZHEIMER DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALADIE D'ALZHEIMER »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'état d'avancement du Plan wallon Alzheimer dans le cadre de la Journée Mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer ».

La parole est à M. Elsen pour poser sa question.

**M. Elsen** (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, au niveau européen, plus de 6,1 millions de citoyens souffrent de démence, ils sont 38,6 millions à en souffrir à l'échelle mondiale. En Belgique, le nombre de personnes atteintes de démence s'élève à environ 169 452 dont 89 810 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer. Je reprends les propos de la Ligue Alzheimer.

Cependant, si l'on tient compte des personnes qui ne sont pas diagnostiquées, la Fondation pour la recherche de la maladie d'Alzheimer - FRAM - évoque des chiffres de l'ordre de quelques 400 000 personnes atteintes par cette maladie. Un chiffre évidemment très important !

Pour la FRA, l'objectif à venir sera notamment, je cite : « Mener et soutenir des actions visant à retirer les patients Alzheimer de leur isolement en vue de venir en aide aux aidants par une offre spécifique et adaptée. Les partenaires et parents proches de ces patients se voient confrontés à des problèmes particulièrement graves, aussi bien au niveau matériel que psychologique ».

À l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre cette maladie qui s'est tenue il y a environ deux semaines, la fondation a appelé à « Une grande action de collecte de fonds pour soutenir la recherche ». Selon

elle : « La Belgique se trouve au sommet mondial en matière de recherche sur Alzheimer, mais il manque seulement », si j'ose dire, « le financement approprié ».

Au niveau wallon, pour rappel, en vertu des recommandations formulées par le Parlement wallon dans sa résolution adoptée sous la précédente législature et en vertu de la DPR 2009-2014, vous avez fait adopter, Madame la Ministre, en décembre 2010, un programme d'actions Alzheimer et maladies apparentées. À l'époque, nous nous réjouissons du fait que le budget 2011 allait permettre la concrétisation de projets que le cdH n'avait eu de cesse d'appeler de ses vœux depuis 2004, à savoir le soutien à l'autonomie et au maintien à domicile, ainsi qu'un plan pour lutter contre la maladie d'Alzheimer et contre les conséquences qu'elle engendre sur la vie du patient, mais aussi sur sa famille.

Un groupe de travail qui réunit à la fois des professionnels et des associations actives dans le secteur avait été mis en place. Fin 2012, un état d'avancement du Plan Alzheimer et une évaluation de l'action du gouvernement en ce domaine s'impose donc. Nous en convenons tous.

Le plan d'actions se décline en trois axes et 13 objectifs à développer à court, moyen et long terme. Parmi eux figure la mise en place d'un Centre Alzheimer Wallonie, qui constituait une de vos priorités pour 2011. Un autre objectif consistait en le soutien de recherches-actions sur des approches non médicamenteuses de la maladie. Un appel à projets avait été publié en 2011, avec un budget de 250 000 euros.

Mme la Ministre peut-elle nous dire si les projets retenus en 2011 ont déjà fait l'objet d'une évaluation ? Dans l'affirmative, que ressort-il de celle-ci ? Peut-elle également nous dire où en est la mise en place de ce Centre Alzheimer Wallonie ? Et enfin, qu'en sera-t-il des priorités en ce domaine en 2013, et avec quels moyens ?

Je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci, Monsieur le Président. Je souhaite une bonne rentrée, évidemment, à tous les membres de notre commission.

Monsieur le Député, huit projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets pour des initiatives innovantes en matière de prise en charge non médicamenteuse. Leur évaluation est prévue dans les prochaines semaines. Cette évaluation va s'effectuer par des comités d'accompagnement, comités composés de représentants de mon cabinet et de personnes de l'administration wallonne en charge du suivi de ces dossiers. Une réunion de partage des expériences entre

les équipes est également prévue au programme.

À l'issue de ces comités d'accompagnement, les projets ayant reçu une évaluation favorable pourraient être reconduits, en fonction des discussions relatives au deuxième ajustement budgétaire et en fonction des efforts éventuels d'économie qui seraient sollicités au sein de mon département.

Il faut aussi savoir que l'appel à projets initial ne portait que sur une année, de sorte que si le financement devait malheureusement cesser, cela se ferait dans le respect des engagements initiaux.

La concrétisation du Centre Alzheimer Wallonie est bien sûr ma priorité, nous en avons déjà suffisamment parlé. Une note visant à finaliser cet objectif et reprenant des propositions concrètes sera examinée dans le courant du mois d'octobre par le Gouvernement wallon. Je souhaite ainsi que l'équipe, qui devrait être recrutée au sein de l'administration wallonne, puisse démarrer son travail au plus tard début 2013.

Au travers des actions menées, l'objectif sera de mettre rapidement l'accent sur le développement de contenus de formations spécifiques à l'attention des professionnels et également sur l'aspect de la communication en lien avec la maladie d'Alzheimer.

Enfin, en ce qui concerne les moyens budgétaires, je compte proposer au gouvernement, lors de l'élaboration du budget 2013, un montant inchangé de 505 000 euros.

**M. le Président.** - La parole est à M. Elsen.

**M. Elsen** (cdH). - Merci, Monsieur le Président, merci Madame la Ministre pour vos éléments de réponse. On est dans le vif du sujet puisque les évaluations sont en cours, la mise en place de la nouvelle équipe est prévue, vous l'avez dit, pour très bientôt. Nous ne pouvons évidemment que nous en réjouir. Je pense qu'il est important - mais vous allez dire que c'est une autre discussion à caractère budgétaire et que cela engage aussi le reste du gouvernement, bien entendu - de trouver des perspectives à peut-être un peu plus long terme. Je pense que l'importance du sujet vaut bien que l'on ne fasse pas que de l'annuel. Je pense que vous en êtes convaincue, et vous aurez notre soutien de ce point de vue-là.

Vous avez bien voulu aussi, et je terminerai par là, mettre en évidence l'importance de la formation des professionnels de la communication. Je pense qu'il s'agit d'une maladie qui apparaît beaucoup plus à jour maintenant et je pense qu'il est nécessaire d'en clarifier les tenants et les aboutissants, mais aussi les implications sur la vie non seulement des patients concernés, mais des familles et d'une façon générale d'ailleurs sur la société. Je partage tout à fait votre avis. Ne sous-estimons jamais l'importance d'accorder vraiment un regard particulier, une aide, un soutien particulier aux familles et aux proches - ce qu'on appelle

parfois aux aidants proches - mais enfin d'une façon plus générale à tout l'entourage de ces patients, dont on sait le poids qu'ils peuvent porter également dans la vie de tous les jours.

**QUESTION ORALE**  
**DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX,**  
**MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION**  
**SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,**  
**SUR**  
**« L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES**  
**ÂGÉES VIVANT À DOMICILE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'accompagnement des personnes âgées vivant à domicile ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, il est bien indiscutable que la population belge vieillit. Et à l'aube de l'explosion démographique à laquelle devra faire face la Wallonie, il est intéressant de se lancer dans une prospective sociale. En effet, en 2030, la Wallonie comptera 12,5 % d'habitants en plus et 25 % en plus en 2060. Il est essentiel d'axer nos priorités sur nos aînés. Nombre de places en maisons de repos et de soins ne cesse de croître et on a pu constater, tenez-vous bien, une hausse de 360 % depuis 2006 selon les statistiques de l'INAMI.

Le nombre de personnes qui ne vivent plus dans leur domicile est en constante évolution. Malgré tout, de nombreux seniors désirent rester chez eux et retarder l'entrée en institution.

Dans ce cadre, je tiens à le souligner, votre appel à projets lancé par votre cabinet, qui permet de maintenir nos seniors au sein de structures actives notamment au sein de maisons de seniors ou de centres d'accueil communautaires et pour lequel vous avez dégagé deux millions et demi d'euros afin d'inciter les pouvoirs locaux à mettre en place des mesures encourageant le vieillissement actif sous le titre « Commune, ville, région, amie des aînés" »

À titre d'exemple, La Roseraie, un centre d'accueil communautaire pour seniors, a vu le jour à Etalle.

Pourriez-vous m'informer si d'autres initiatives similaires ont pu également se développer? Malheureusement, ce secteur reste encore souvent négligé, pourtant il s'agit - et vous le savez bien - d'une urgence sociale pour laquelle il faut trouver de nouvelles solutions pour répondre au mieux à de nouvelles demandes et donc, peut-être que des opportunités de partenariat sont à solliciter.

Comment promouvoir davantage les projets encourageant le vieillissement actif afin de faire face au défi qui nous attend en matière de structure pour les aînés. Comment soutenir l'aménagement et la création d'activités pour nos seniors nécessaires au maintien de leur bien-être tant moral que physique sachant qu'il n'y a de ce type de maisons que quatre unités en Wallonie?

Madame la Ministre, je vous remercie pour les éléments d'information que vous pourrez m'apporter au sujet de cette problématique.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci Monsieur le Président. Madame la Députée, l'appel à projets « Commune, ville, région, amie des aînés » vise à soutenir les communes, les CPAS et les associations qui souhaitent approfondir leur politique en faveur des aînés et cela grâce à la participation active des aînés.

L'appel à projets a rencontré un vif succès : plus de 170 candidatures ont été déposées.

Je me félicite de cet engouement des entités locales pour développer et mettre en œuvre un programme qui se veut transversal, diversifié et coordonné en faveur des aînés et en concertation avec eux, pour favoriser leur participation et leur épanouissement au bénéfice de la collectivité dans son ensemble.

La sélection des projets s'est fondée sur plusieurs critères : la pertinence du projet, la cohérence entre les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les réaliser, l'implication des aînés dans la démarche - et c'était très important - le nombre d'aînés concernés par le projet, le réalisme du calendrier et du budget et enfin, la qualité de l'éventuel partenariat mis en œuvre.

Cinquante-sept projets ont été sélectionnés. À titre d'exemple, ils concernent la création d'une bibliothèque ambulante à destination spécifique des aînés, la création d'un club sportif spécifique pour les aînés, la création d'un parcours urbain adapté aux aînés, la création d'un circuit d'adresse adapté aux aînés, la mise en place de « papy et mamy sitting », la mise en place de tables d'hôte, la mise en place d'ateliers créatifs.

Cet appel à projets s'inscrit pleinement dans la politique wallonne en faveur des aînés adoptée par le Gouvernement wallon le 29 avril 2010.

Pour rappel, celle-ci se décline en quatre axes :

- pour une valorisation des aînés comme acteurs essentiels dans notre société ;
- pour une politique visant à favoriser une bonne qualité de vie le plus longtemps possible à domicile ;
- pour une politique de qualité en matière d'accueil et d'hébergement des aînés ;

- pour des politiques concrètes à l'égard de certaines pathologies ou de difficultés liées à l'avancée en âge.

À ce jour, de nombreuses mesures ont déjà été mises en œuvre pour concrétiser cette politique et d'autres sont en cours de réalisation.

Je voudrais parler du Plan wallon Alzheimer qui a été évoqué dans la précédente question, le Plan wallon Nutrition Santé, la Plateforme Bien vivre chez soi avec ses services-conseils en aménagements du domicile et les services gratuits aux personnes et, d'ici janvier 2013, l'aboutissement de la possibilité pour les personnes âgées à faibles revenus de contracter des emprunts à taux zéro pour adapter leur domicile en cas de perte d'autonomie.

Je voudrais aussi parler du renforcement des services d'aide aux familles et aux personnes âgées. Nous avons obtenu un budget supplémentaire de huit millions d'euros sur deux ans.

Toutes ces mesures visent à favoriser un maintien à domicile de qualité en veillant au bien-être tant physique que psychologique de nos aînés.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Merci Madame la Ministre. Les initiatives qui sont prises doivent vraiment renforcer cette volonté, je crois, de faire en sorte que nos aînés qui en manifestent la volonté puissent rester le plus possible chez eux dans leur domicile. On sait que c'est souvent une des meilleures conditions et un des meilleurs atouts pour leur garantir un bien-être à la fois physique et moral. Nous serons donc extrêmement attentifs et surtout à ce projet d'emprunt à taux zéro pour adapter des logements. Effectivement, lorsque l'on sait que les revenus, souvent, sont très justes, parfois même limites, le fait de pouvoir, à un moment donné, vivre enfin dans une maison adaptée à vos besoins, avec des emprunts réduits, cela doit être vraiment un soulagement.

**QUESTION ORALE  
DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX,  
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,  
SUR  
« L'ISOLEMENT DES SENIORS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'isolement des seniors ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, il est clair que je

suis extrêmement attentive au vieillissement tel qu'il est annoncé à la fois au niveau européen et en particulier en Belgique et c'est donc dans le cadre de l'année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle qu'une ASBL, Alternative Culture, a mené une campagne de sensibilisation concernant la place qu'occupent nos seniors dans notre société, et ce, d'octobre 2011 à octobre 2012 dans plusieurs villes wallonnes et à Bruxelles.

L'initiative qui s'appelle « J'ai un peu d'avance - Le grand batelage des seniors », que votre cabinet a d'ailleurs soutenue, met l'accent sur une problématique citoyenne importante puisqu'elle nous confronte chacun à notre avenir. Un projet ambitieux qui vise à revaloriser le rôle social des aînés et à garantir à ces derniers un meilleur cadre de vie, en tentant d'éviter la maltraitance passive et l'isolement qu'ils subissent lors de l'entrée en institution.

Madame la Ministre, après un an de campagne, pouvez-vous nous informer sur l'évaluation de cette initiative ? Quel en est le bilan ? Quelles sont les solutions pour attirer davantage l'attention sur une telle problématique et comment solliciter de telles initiatives citoyennes et politiques ?

Pour avoir vécu ces initiatives deux fois, il me semble extrêmement important que les dispositifs de formation d'encadrement pour les personnes du troisième âge et des seniors soient associés à ce travail et sensibilisés à ces techniques.

En effet, les jeunes générations vont de plus en plus longtemps en bénéficiant d'une meilleure santé physique. Il faut des pistes concrètes qui permettent de faire en sorte que cet isolement qui est peut-être une des conditions les plus éprouvantes pour nos seniors soit réduit au maximum. Je voudrais vraiment insister sur la qualité du travail que « alternative culture » a mené en faisant en sorte d'associer non seulement les initiatives spécifiques et particulières dans chaque ville où elles se sont arrêtées avec le fait que ce sont les personnes elles-mêmes qui sont venues nous parler à la fois de leurs conditions de vie, mais surtout, je crois – et cela ne paraît peut-être pas dans la question, mais je pense qu'il est important de le signaler – un moment extrêmement étonnant du fait que les contacts physiques qui sont donnés à ces personnes du troisième âge ont été testés et en fait, elles relèvent en moyenne d'un temps de contact physique qui tourne autour de deux minutes, deux secondes. Essayez d'imaginer un contact de vie de deux minutes, deux secondes, même pour les enfants. Je pense qu'on considérerait que c'est carrément une atteinte à leur intégrité.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le

Président, Madame la Députée, après un départ au quai des péniches à Bruxelles le 29 avril dernier et pas moins de 21 escales, notamment au Plan incliné de Ronquières ou encore au Parc de la Boverie à Liège, la campagne itinérante « J'ai un peu d'avance - Le grand batelage des seniors » s'est clôturée à Namur hier, ce lundi 1er octobre.

Une évaluation de l'initiative sera réalisée dans les semaines à venir. Laissons le temps aux responsables du projet de retrouver la terre ferme avant d'évaluer avec eux les actions menées.

Néanmoins, un premier bilan très positif peut être établi. En effet, la diversité et la qualité des activités, l'engouement du public, le dynamisme des acteurs locaux et des communes nous démontrent à quel point la place des aînés et les relations intergénérationnelles sont de nouveaux défis pour notre société.

De telles initiatives doivent, comme vous le suggérez, être soutenues et multipliées. Depuis mon entrée en fonction en tant que ministre, je m'attelle à promouvoir des actions en faveur des nos aînés.

Le projet « Commune, ville, région, amie des aînés » en est une belle illustration. J'ai ainsi subsidié 60 projets dont l'objectif est de mettre en place un cadre adéquat visant à intégrer nos aînés au sein de la société. Ces projets, réalisés pour et avec les aînés, visent des aménagements ou des activités.

Le projet « Papys et Mamys surfeurs » favorise également la rencontre entre les générations. Ces initiations à l'informatique, à la communication et aux nouvelles technologies permettent également de lutter contre leur isolement.

Ces deux projets s'intègrent parfaitement dans la politique des aînés que j'ai souhaité développer et concrétiser, et particulièrement dans son premier axe, qui vise à mettre en place un cadre adéquat favorisant leur participation dans notre société.

En ce qui concerne les formations, de nombreux moyens, dans un cadre réglementaire, sont consacrés à la formation de l'ensemble des professionnels au service de nos seniors. Je pense au personnel des maisons de repos, des services d'aides aux familles ou encore des centres de coordination.

Des mesures ponctuelles sont également soutenues. Par exemple, dernièrement, j'ai dégagé de nouveaux moyens pour la mise en place de formations à destination des animateurs des maisons d'accueil communautaire de l'ADMR et pour le soutien du travail en réseau.

Pour conclure, je voudrais dire que je vous rejoins pleinement dans votre souci de lutter contre l'isolement de nos seniors. Je continuerai à soutenir et à favoriser les initiatives comme celle du « J'ai un peu d'avance –

Le Grand Batelage des Seniors » qui ont pour objectif de rendre à nos aînés la place qui leur revient dans notre société.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour toutes les initiatives qui sont prises et peut-être un petit peu avec lucidité, j'espère que ce n'est pas parce que 2012 a été décrétée l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle que le regard attentif que vous portez et la volonté que nous avons de faire en sorte que cette période de la vie soit la plus sereine possible s'arrêtent. On sait bien généralement que les initiatives européennes sont parfois très stériles dans leurs perspectives et dans la suite qu'elles donnent.

Nous serons donc attentifs à ce que le Gouvernement wallon ait une attitude beaucoup plus proactive.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. CRUCKE À MME TILLIEUX, MINISTRE**  
**DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE**  
**L'ÉGALITÉ DES CHANCES,**  
**SUR**  
**« LE SURENDETTEMENT ET LE CRÉDIT**  
**REVOLVING »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le surendettement et le crédit revolving ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, l'information émane de la fédération des assistants sociaux, c'est-à-dire de la pratique du terrain, qui semble indiquer que, dans les dossiers de surendettement, 80 % de ces dossiers trouvent une de leurs causes dans ce qu'on appelle le crédit revolving, un crédit au demeurant extrêmement simple dans la mesure où il est permanent. Une fois que vous avez le crédit, il est sensé se renflouer par vos remboursements, mais à un taux d'intérêt extrêmement élevé, cela est la partie invisible de l'iceberg, sauf quand on ne s'en sort plus. Au bout du compte, on a toujours remboursé beaucoup d'intérêt et jamais de capital. On est dans une phase qui conduit inévitablement à ce qu'on appelle le surendettement, l'aide sociale.

Je voulais savoir si les informations dont vous disposez confortent ou affirment, ou relativisent l'information qui est celle des assistants sociaux, ceux du terrain. Disposez-vous de statistiques qui sont un peu différentes ? Si oui, quelle est l'ampleur du phénomène ? Comment saisissez-vous ce phénomène-là ? Comment

l'analysez-vous ? Comment l'étudiez-vous ? Comment estimez-vous qu'en termes politiques on peut prévenir ce type de comportement, si pas le corriger, en tout cas tenter d'informer de manière à ce qu'ils soient utilisés dans les besoins les plus spécifiques ? Moi, je ne suis pas en soi contre un phénomène de crédit revolving, mais je pense qu'il est utilisé par de nombreuses personnes qui, en l'utilisant dans les conditions où ils se trouvent, finissent justement par tomber dans le surendettement.

Une solution qui était avancée par les assistants sociaux était de dire « Pourquoi n'existe-t-il pas un fonds ? » Évidemment, c'est ce que sont les moyens publics aujourd'hui. Un fonds avec un taux zéro qui permettrait de répondre à ce qu'on appelle l'accident de la vie, cet instant où on ne trouve plus aucune porte d'un crédit raisonné et raisonnable et où donc on est tenté d'aller vers ce crédit revolving qui est vraiment tout sauf la bonne solution. Ce fonds à crédit zéro avec un délai d'instruction rapide permettrait peut-être de faire face à ces difficultés qui, par définition, doivent être considérées comme temporaires.

La grande différence, c'est que le crédit revolving n'est plus temporaire, il devient permanent pour ne pas dire de surendettement.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Le crédit revolving consiste, vous l'avez dit, en une ouverture de crédit qui vient financer des achats qu'on n'a pas prédéfinis.

Les chiffres de la Centrale des crédits de la Banque nationale de Belgique permettent de constater une hausse extrêmement importante du nombre d'ouvertures de crédit et du nombre de Wallons enregistrés dans le fichier de la centrale. Fin 2010, 40,3 % de la population majeure wallonne était enregistrée pour au moins une ouverture de crédit. Ce chiffre est passé, fin août 2012, à 62,7 %. Les prêts à tempérament n'ont eux pas connu une telle évolution.

Cela étant, on ne constate pas plus de défauts de paiement pour ce type de crédits que pour un prêt à tempérament. Néanmoins, les Wallons semblent y recourir plus puisqu'en moyenne, les emprunteurs wallons sont enregistrés pour 1,52 ouverture de crédit par personne contre 1,32 si l'on considère l'ensemble des emprunteurs du pays.

Les ouvertures de crédit ont donc connu une évolution très forte au cours des dernières années. Cette évolution s'explique exclusivement ou quasi exclusivement par un changement législatif. Jusqu'en 2010, les ouvertures de crédits de moins de 1 250 euros et de moins de trois mois n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation. Depuis 2011, elles

entrent bien dans le champ d'application de cette loi. De ce fait, elles doivent être enregistrées auprès de la centrale. Cela a pour conséquence bien sûr d'enregistrer des contrats de crédit qui existaient déjà auparavant, mais qui ne faisaient pas partie des statistiques.

La loi sur le crédit à la consommation est une loi fédérale, vous le savez, dont le suivi et la mise en œuvre relève, bien sûr, du Ministre fédéral de l'Économie.

Dans la limite de mes compétences, pour ce qui me concerne, j'ai pris quelques mesures en vue de prévenir le surendettement.

En mars dernier, un site portail de prévention du surendettement a été mis en ligne. Le site a pour objectif d'informer les personnes sur leurs droits, sur leurs obligations et sur les aides qui leur permettent de poser les meilleurs choix budgétaires, avec des outils très concrets. Si vous le voulez, vous pouvez consulter le site en ligne.

Des formations en prévention ont été dispensées aux travailleurs sociaux des centres de service social, ainsi qu'aux éducateurs chargés de la prise en charge de jeunes personnes adultes handicapées.

La prévention est importante dès le plus jeune âge. Cela m'a fait prendre conscience de la nécessité absolue de créer et d'inclure des modules de formation dans l'enseignement. J'avais déjà porté cette proposition d'ailleurs bien avant d'être ministre, puisqu'à l'époque j'étais encore parlementaire.

Aujourd'hui, je travaille à l'élaboration d'un référentiel de compétences avec la Ministre de l'Enseignement obligatoire pour inclure un cours sur le crédit dans l'enseignement secondaire pour toucher les jeunes dès le moment où ils obtiennent la possibilité d'avoir une carte bancaire. C'est tellement facile d'aller effectuer des retraits sur un compte en oubliant qu'il n'est peut-être pas alimenté.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Manifestement, la Centrale des crédits confirme les analyses de terrain. Maintenant, l'enregistrement ne signifie pas automatiquement défaut de paiement. Il faut effectivement être prudent dans ce lien de cause à effet. Ce qui est certain, c'est qu'en fonction des conditions dans lesquelles ce type de crédit est souscrit, on peut se trouver plus facilement dans une forme de surendettement parce qu'on est souvent face à des emprunteurs - là, je rejoins votre analyse - qui manquent d'informations, de formations souvent également, le binôme n'étant pas unique, mais c'est une sorte d'explosion qui intervient par après.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur ce projet

ou cette idée qui était avancée par les assistants sociaux d'un fonds à taux zéro. Je pense que, si effectivement la loi fédérale sur le crédit est une loi fédérale, en tout cas pour l'instant c'est comme cela, il n'empêche que les conséquences du surendettement est une conséquence à traiter sur le plan régional.

Quelque part, je pense que vous ne pouvez pas faire l'économie d'un débat avec vos collègues fédéraux sur la matière. Le crédit ne s'arrête pas aux frontières de la Wallonie, vous le savez. L'argent circule très rapidement. Malheureusement, l'information est parfois plus difficile à capter. J'irai donc voir le site qui est celui que vous m'avez vanté tout à l'heure.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Il faudrait peut-être, Monsieur le Président, fournir l'adresse du site. Il s'intitule [socialsante.wallonie.be/surendettement](http://socialsante.wallonie.be/surendettement). Le petit slogan est « Régler son compte au surendettement ». Vous avez sans doute vu le petit animal qui donne un coup de poing aux dettes.

C'est assez ludique, mais très efficace et très concret.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. TIBERGHIE À MME TILLIEUX,**  
**MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION**  
**SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,**  
**SUR**  
**« LA SITUATION À LA MAISON DE RETRAITE**  
**DOMAINE DU CENTENAIRE SUITE À LA**  
**DERNIÈRE INSPECTION »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la situation à la maison de retraite Domaine du Centenaire » suite à la dernière inspection.

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, une nouvelle fois, puisqu'à plusieurs reprises, j'ai évoqué divers manquements sérieux - mais c'est vraiment un terme extrêmement faible - dans la gestion et le fonctionnement de la Maison de retraite Domaine du Centenaire à Tournai.

Ce n'est pas plus tard que lors de notre dernière séance du mois de juillet, en question d'actualité, que je signalais différents faits troublants basés sur le témoignage de familles. Cette question d'actualité faisait suite à deux questions orales déjà posées depuis de nombreux mois maintenant, ici, dans cette enceinte. Dans votre réponse, vous me disiez attendre les constats effectués suite à une nouvelle inspection.

J'ai cru comprendre qu'il y avait eu une réunion organisée autour des autorités communales avec l'administration de la Région wallonne et le gestionnaire vers la fin du mois d'août.

Deux mois se sont passés, d'après les informations qui me sont parvenues, du moins depuis ma question du mois de juillet, et la situation n'a pas évolué de manière significativement positive.

Le 29 septembre, c'est-à-dire la semaine dernière, une page entière du Nord Éclair était dédiée à cette affaire : « Il faut fermer ce home, il est dangereux. » J'espère que vous avez lu cette page parce qu'elle est vraiment plus que troublante.

Un résident a été hospitalisé à Lille à la suite d'une overdose médicamenteuse.

Je lis quelques passages. Ce sont des témoignages en direct que j'ai reçus également. Une journaliste qui suit ce dossier depuis longtemps les a reçus. Si vous voulez que je vous transfère des témoignages de familles, de plusieurs familles, en particulier françaises bien entendu, je peux vous les transférer.

On lit que l'on donne des calmants à un résident et que la fille de ce monsieur dit que dès le premier soir, le home l'appelle pour lui dire que son père est violent. Ils lui ont donné les calmants le premier jour. « Mon père qui était actif et qui se promenait beaucoup a perdu 30 kilos en six mois. Son état physique s'est vraiment dégradé. Il fallait augmenter les doses de calmants et sa sonnette était débranchée pour qu'on ne dérange pas ». Un jour, le home l'appelle en lui disant que son père allait très mal, qu'il vomissait, bavait énormément. « Le home nous dit de trouver une ambulance et un hôpital. On l'a donc amené à Lille, puisque le home ne s'en occupait pas, où les médecins nous ont dit que mon père faisait une overdose de médicaments. Ils trouvaient anormal qu'il ait un tel traitement ». Ce sont des faits actuels et vous le savez, il y a aussi un passé qui est long et je lis quand même la fin de cet article, car par rapport au passé, c'est quand même important. Précisons enfin que ces familles de même que de nombreux employés ont alerté la Région wallonne de tous ces problèmes.

Quand on leur répondait, c'était pour dire que cela serait pris au sérieux. Maintenant, cela fait des années que ces problèmes sont mis sur la table, que certains problèmes sont transférés à l'administration, voire à votre cabinet. « Saleté repoussante, factures salées, crottes de souris partout », j'en passe et des meilleures. Deux mois se sont donc passés depuis ma dernière intervention. Trop, c'est trop, même si je suis le dernier à vouloir fermer une maison de repos qui est bien nécessaire et qui accueille des gens dont on a alors la pire des difficultés à dire ce qu'il vont devenir.

Je voudrais ajouter, je ne sais pas si vous le savez aussi, que l'intention du gestionnaire, aujourd'hui, est de

déménager ces personnes âgées dans un village d'une commune voisine et de les remplacer dans le bâtiment par un lieu d'accueil pour personnes handicapées. Voilà son nouveau projet.

Cela m'inquiète encore plus. Si ce genre de personnage - qui a déjà agi de cette façon sur Bruxelles - peut continuer à sévir dans notre région, dans le domaine des personnes âgées ou des personnes handicapées, je pense que trop c'est trop. Madame la Ministre, je souhaite donc savoir s'il y a encore eu des démarches et des inspections. Je souhaite donc savoir si vous disposez aujourd'hui des constats que vous attendiez en juillet et que vous avez annoncés lors de ma question d'actualité. Si oui, quels sont-ils? Comment comptez-vous réagir face à ces nouvelles informations plus qu'inquiétantes? Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, je n'étais pas au courant pour les crottes de souris, mais je suppose que vous avez eu l'occasion largement d'en informer l'administration chargée des inspections. À cet égard, il est vrai qu'une nouvelle inspection a bien eu lieu à la maison de repos Domaine du Centenaire et cela, le 23 juillet dernier.

Des manquements ont été relevés, un courrier d'avertissement a été notifié le 31 juillet 2012 à la nouvelle directrice - gestionnaire de la maison de repos.

Dans ce courrier, l'administration lui a demandé de faire parvenir pour la fin du mois d'août un plan d'actions dans lequel elle aura identifié, pour chaque manquement constaté, les actions et/ou démarches à entreprendre ou déjà mises en place depuis l'inspection.

Le 27 août dernier, l'administration recevait le plan d'actions de la gestionnaire.

Celui-ci a été analysé lors d'une réunion organisée à l'initiative de l'administration et qui s'est tenue en ses locaux le 21 septembre 2012, en présence d'un représentant du bourgmestre de la Ville de Tournai.

Si certains manquements ont pu recevoir une réponse satisfaisante, d'autres doivent encore faire l'objet d'une réflexion en profondeur dans le chef de la directrice et gestionnaire de l'établissement, dans un ordre de priorité à planifier.

Cette réunion a été l'occasion de rappeler à l'autorité communale le rôle qui lui est confié par l'article 366 § 1er du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé qui dispose que « Le bourgmestre ou son délégué peut à tout moment visiter un établissement pour aînés dans le but de contrôler les conditions d'hébergement et de bien-

être des personnes qui y sont hébergées ou accueillies ; le cas échéant, il adresse un rapport au gouvernement ».

Une collaboration est ainsi installée : le pouvoir local étant sur place, il peut à tout moment collaborer avec l'administration pour exercer une surveillance.

Cet établissement continuera à faire l'objet d'un suivi de la part de l'administration afin de s'assurer de la bonne prise en charge des résidents et du respect des normes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tiberghien.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - C'est totalement insuffisant! On va me redonner cela dans quelques mois et à chaque fois, on va dire qu'on suit le dossier. Vous savez très bien que cette directrice n'a rien à dire dans son rôle et que c'est M. Jean-Robert Rapet, le propriétaire qui agit comme le directeur et que la directrice ne peut prendre aucune décision sans son accord.

C'est lui qui décide quand on coupe les sonnettes, c'est lui qui décide quand on enferme une personne âgée, c'est lui qui décide tout dans cet établissement et qui agit de façon désastreuse partout où il passe. Je ne suis pas satisfait avec une réponse comme celle-là. Si on ne fait que suivre les manquements et que, vous le savez bien, cette personne parvient toujours à camoufler la réalité de la situation et des faits. Je pense que la situation est très grave et que vous devez prendre vos responsabilités, mais c'est vrai – et je l'ai dit à celui qui devrait peut-être demain être le bourgmestre de Tournai – que je pense que les autorités communales n'ont pas jusqu'à ce jour pris non plus leurs responsabilités et vous avez raison de rappeler que les autorités communales peuvent aussi agir en la matière.

Demain, je reviendrai donc avec ce dossier tant qu'il n'est pas réglé, car on est dans une situation où on met des gens en danger.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. HAZÉE À MME TILLIEUX, MINISTRE**  
**DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE**  
**L'ÉGALITÉ DES CHANCES,**  
**SUR**  
**« L'ENTÊTEMENT DU GOUVERNEMENT**  
**FÉDÉRAL À VOULOIR STOPPER LE TRAVAIL**  
**D'INTÉGRATION SOCIALE DE L'ASBL PHÉNIX**  
**À NAMUR »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'entêtement du Gouvernement fédéral à vouloir stopper le travail d'intégration sociale de l'ASBL Phénix à Namur ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger il y a quelques mois au sujet des velléités fédérales de mettre un terme au travail d'intégration sociale de l'ASBL Phénix à Namur en date du 30 septembre 2012, alors que la qualité et l'importance de ces activités sont pourtant unanimement reconnues.

Vous m'indiquiez alors qu'à ce jour, aucune information officielle n'avait annoncé une fin de financement lié à l'activité, mais que vous aviez néanmoins relayé l'information à l'autorité fédérale pour la sensibiliser, à nouveau, à l'importance de ces projets.

Je vous ai réinterrogé à travers une question écrite en date du 18 juillet 2012, après avoir appris qu'en réponse à une question au Parlement fédéral, la Secrétaire d'État confirmait sa décision fédérale de stopper les subsides à diverses ASBL, dont l'ASBL Phénix. Elle évoquait l'argument des compétences usurpées pour justifier cette décision.

Cette décision unilatérale du Gouvernement fédéral est particulièrement choquante, notamment pour les huit travailleurs concernés, mais plus globalement pour le travail social réalisé par cette ASBL pour un public qui est du reste en augmentation et qui mérite une attention toute particulière vu les difficultés de santé qu'il rencontre.

Le moment est venu de déposer ma question orale. Je n'ai reçu aucune réponse à ma question écrite. Deux mois après son dépôt, je l'ai donc transformée. Depuis lors, j'ai reçu votre réponse et je vous en remercie. Je me rallie en particulier à vos propos quant à l'intérêt de la démarche de cette association.

Je ne vais donc pas reprendre ici l'ensemble des développements de ma question orale pour me limiter à quelques éléments qui restent pendants. Pour le court terme, vous évoquez tout d'abord la perspective d'une solution transitoire qui pourrait être envisagée au niveau de la Secrétaire d'État fédérale. Depuis lors, il m'est revenu que le soutien fédéral pourrait être prolongé jusque fin de cette année 2012.

Je voulais donc ici vous demander de confirmer, si possible, cette information.

Pouvez-vous également me confirmer qu'elle ne repose, de la part de la Wallonie, sur aucun engagement à accepter cette théorie fumeuse des compétences usurpées pour ce qui concerne l'avenir?

Au-delà, Madame la Ministre, où en sommes-nous? Que pouvons-nous espérer? Avez-vous pris des initiatives pour exprimer l'opposition de la Wallonie à cette décision et à cette logique de compétences

usurpées ?

Dès lors que la Secrétaire d'État fonde sa décision sur l'argument des compétences usurpées, dont j'affirme la faiblesse et avec d'autres d'ailleurs, nous contestons même le principe. On a déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises en Commission du budget. Avez-vous associé à vos démarches le Ministre wallon du Budget, puisqu'il a établi une série de demandes reconventionnelles à opposer à ces desseins fédéraux problématiques ?

Avez-vous proposé au gouvernement de saisir le Comité de concertation ?

Enfin, vous évoquez dans votre réponse écrite que l'axe du projet menacé relève davantage des compétences de votre collègue en charge de l'emploi et de la formation. Avez-vous pu en la matière, penser à des initiatives communes en concertation avec ce département? Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, la Secrétaire d'État en charge de l'Intégration sociale a annoncé à l'ASBL Phénix que nous connaissons bien en qualité de Namurois, mais aussi à d'autres associations wallonnes, hélas, la fin du financement des projets relatifs à l'insertion sociale et professionnelle d'un public fragilisé par l'usage de drogues.

La notification leur a été adressée le 9 août 2012.

Bien que la situation de Phénix soit préoccupante, elle ne doit pas occulter le fait que d'autres associations wallonnes sont aussi touchées par la même difficulté. Il s'agit des ASBL Trempline (Châtelet), CERES (Hotton) et Article 23 (Liège). La Flandre et Bruxelles sont également touchées et ont décidé d'assumer le coût de leurs projets respectifs.

Comme vous, j'estime que cette décision est particulièrement choquante au vu du public concerné par les projets, au vu de la qualité des projets menés - pour certains, depuis 2001 - et au vu du caractère tardif de la notification.

À cet égard, j'ai sollicité une rencontre avec le Cabinet de Mme De Block. Cette rencontre a pu se dérouler fin août et des contacts réguliers ont été poursuivis pour tenter d'éviter l'irréversible et surtout de remédier à cette situation regrettable.

Si la décision de Mme De Block semble irrévocable, grâce à mon intervention, la Secrétaire d'État a accepté de prolonger le financement octroyé à trois associations wallonnes jusqu'au 31 décembre 2012 (Phénix, Trempline et Article 23). Sa décision m'a été confirmée

par écrit ce 27 septembre.

Ce jeudi 4 octobre, je soumettrai une note au Gouvernement wallon pour qu'une solution structurelle au financement de ces associations puisse se dégager rapidement, vu l'urgence de la situation, puisque des préavis - à titre conservatoire - ont été remis aux travailleurs.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je veux remercier Mme la Ministre pour son attention envers ce dossier, celui de Phénix, mais aussi ceux qui s'y apparenteraient et dont je ne connais pas tout à fait le détail.

Il est bien sûr important que cette mission puisse se poursuivre, d'une manière ou d'une autre, malgré les décisions négatives prises à son égard par le Gouvernement fédéral.

J'imagine aussi que Mme la Ministre veillera, avec l'ensemble du gouvernement, aux intérêts de la Wallonie par rapport à cet enjeu des compétences usurpées qui concernent ce dossier et pour lesquelles ces ASBL sont un peu prises en otages. Cela en concerne d'ailleurs toute une série d'autres. À cet égard, le cas échéant, on mobilisera les demandes reconventionnelles que le ministre du budget a préparées, précisément pour permettre de soutenir au mieux les intérêts de notre région par rapport à ces velléités fédérales.

#### QUESTION ORALE

**DE M. TIBERGHIEU À MME TILLIEUX,  
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,  
SUR**

**« LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LE GROUPE  
DE TRAVAIL « LISTE UNIQUE » DE L'AWIPH »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les résultats obtenus par le groupe de travail « liste unique » de l'AWIPH ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, ma question sera relativement courte.

Je souhaiterais connaître les résultats obtenus par le groupe de travail « liste unique » créé il y a déjà quelques années à présent au sein de l'AWIPH. Je précise simplement qu'avant de rédiger cette question, j'ai parcouru rapidement les comptes rendus des débats que nous avons tenus au sein de cette commission, dont la liste unique est un peu l'Arlésienne.

Pour résumer nos diverses déclarations, je pourrais dire que si tout le monde a bien conscience des problèmes qui se posent en termes de respect de choix et de vie privée des personnes, chacun - politiques et acteurs de terrain - s'accorde à trouver essentielle la constitution de cette liste. Dès lors, au cas où vous ne seriez pas en mesure de m'annoncer des résultats concrets imminents, pourriez-vous m'expliquer de façon détaillée ce qui y fait obstacle ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Le groupe de travail relatif à la constitution de cette « liste unique » piloté par l'AWIPH a clôturé la première étape de son travail, en l'occurrence l'élaboration d'un dossier d'admission commun pour les structures d'accueil et d'hébergement. Celui-ci a été soumis, le mois dernier, à l'approbation du Comité de gestion de l'AWIPH.

Ce dossier commun devrait faciliter les démarches des personnes ou de leur famille lors de la recherche d'une structure d'accueil ou d'hébergement.

Les informations contenues dans ce dossier telles que le parcours, les attentes, les besoins spécifiques, les souhaits, le délai d'admission souhaité pourront, avec l'accord de la personne ou de sa famille, être partagées avec les autres services d'accueil ou d'hébergement et avec les services de l'AWIPH via une base de données commune. Les services qui seraient sollicités par la personne pourraient ainsi rapidement avoir un aperçu de sa situation et surtout cela évitera aux personnes de multiplier les demandes.

Cette liste unique devrait aussi permettre d'avoir une vision plus précise du nombre de personnes en attente d'une solution de prise en charge et surtout une vision des délais dans lesquels une solution est attendue. Vous savez comme moi que des personnes s'inscrivent bien longtemps à l'avance, espérant pouvoir trouver une solution en temps opportun.

Par ailleurs, il s'agira de prévoir que les services ne pourront prendre en charge que des personnes figurant sur cette liste. Cette façon de procéder devrait permettre de faire coïncider de manière beaucoup plus efficiente l'offre et la demande.

Cette réflexion fera partie du deuxième grand chantier de ce groupe de travail, à savoir la réflexion sur l'exploitation de la liste unique en elle-même. À cet égard, les travaux vont reprendre dès ce mois d'octobre.

Parallèlement, l'AWIPH est chargée de mettre en place une réflexion sur le modèle informatique à donner au dossier d'admission commun, de l'élaborer et d'en réaliser un test. Ces étapes techniques, vous vous en doutez, seront déterminantes pour le fonctionnement futur de la liste unique, il est donc primordial de leur

consacrer le temps nécessaire.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tiberghien.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - J'entends qu'étape par étape, on avance dans ce dossier qui reste, je pense, une des priorités pour l'AWIPH. J'espère que cette priorité pourra être réalisée courant de cette législature, car je sais que cela ne se fait pas du jour au lendemain. Je pense qu'en outre une fois les acteurs de terrain et les responsables d'institution sont demandeurs pour avancer sur ce dossier qui a pour objectif premier d'avoir une vision très claire du nombre de personnes inscrites, en attente, mais aussi avec le type de handicap. Bref, une meilleure correspondance entre l'offre et la demande est bien utile.

#### QUESTION ORALE

#### DE M. TIBERGHIEU À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR

#### « LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE SIGNÉ AVEC LA FRANCE EN JUILLET 2011 »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la mise en œuvre de l'accord-cadre signé avec la France en juillet 2011 »

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Madame la Ministre, en septembre 2011, vous nous annonciez avoir rencontré Mmes Bachelot, Ministre, et Montchamp, Secrétaire d'État, le 21 juillet précédent, et avoir convenu ensemble de conclure un accord de collaboration entre la France et la Wallonie. Notre commission a suivi de près l'avancement des travaux et a appris en janvier 2012 que l'accord avait été signé le 21 décembre 2011.

À la fin du même mois de janvier, je vous interrogeais sur les risques éventuels que soient importées en Belgique les polémiques françaises relatives aux différentes approches en matière de « troubles envahissants du comportement » et d'autisme. Nous avons en particulier évoqué la méthode du packing ... Mon inquiétude portait dans le même temps sur la façon dont allait être mis en œuvre l'accord-cadre avec la France et tout particulièrement son article premier, relatif à l'objet de cet accord, à savoir, je cite : « renforcer la coopération médico-sociale entre la France et la Région Wallonne du Royaume de Belgique dans les diverses perspectives citées :

- assurer un meilleur accompagnement et une prise en charge de qualité des personnes handicapées ;

- garantir une continuité de cet accompagnement et de cette prise en charge ;

- optimiser les réponses aux besoins médico-sociaux en facilitant l'utilisation ou le partage des moyens humains et matériels ;

- favoriser l'échange et le transfert de connaissances et de bonnes pratiques. »

Je vous demandais en outre si vous aviez consulté des associations, des professionnels, des experts ou des scientifiques pour tâcher d'anticiper d'éventuels problèmes.

Vous ne m'aviez pas tout à fait répondu sur ce dernier point, mais vous aviez précisé que votre ligne de conduite était basée sur le respect de la pluralité des approches pour autant, et je vous cite : « qu'elles soient conformes à la dignité humaine, respectueuses des personnes et surtout fondamentalement adaptées aux besoins ». Et vous aviez ajouté, je cite toujours : « que la personne doit rester le centre des préoccupations des intervenants, être le seul point de départ du projet thérapeutique que l'on va construire, dans la mesure du possible avec elle bien sûr, mais aussi avec son entourage et la famille. En d'autres termes, ce sont les méthodes qui doivent être adaptées à la personne et non l'inverse. » Fin de citation. Propos auxquels je ne puis d'ailleurs que souscrire.

Pour ce qui concerne l'article premier de l'accord-cadre, dont la formulation est pour le moins ouverte, vous m'aviez dit que : « les échanges et transferts - de connaissances et de bonnes pratiques - ne s'effectueraient que lorsqu'une convention (...) serait signée par les autorités désignées pour l'arrangement administratif c'est-à-dire l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais, en l'occurrence, et l'AWIPH ». Vous aviez précisé que, préalablement à cette signature, il vous reviendrait de donner votre aval quant à la pertinence de la convention et que vous « seriez extrêmement attentive à ne pas importer en Wallonie des polémiques qui seraient hors de propos ».

Si j'ai fait cet historique un peu long et rappelé l'ensemble de ces données, c'est qu'il me revient que la convention est aujourd'hui rédigée et en voie d'être approuvée. Pouvez-vous confirmer cette information et me dire de quelle manière cette convention sera portée à notre connaissance ? S'agira-t-il d'un décret ou d'une autre méthode ?

Pouvez-vous en outre me dire si ce texte a tenu compte de l'avis des différents protagonistes ? Il semble qu'il avait été convenu, en avril 2012, que les associations wallonnes seraient consultées quant à la rédaction de cette convention. Pouvez-vous me dire si tel a été le cas et, si oui, quels sont les résultats de ces consultations ?

Enfin, la haute autorité de santé française a publié de longues études sur le diagnostic et la prise en charge de

l'autisme. Je souhaiterais savoir si les résultats relativement récents de ces études et les recommandations de cette haute autorité ont été intégrés d'une façon ou l'autre aux connaissances et bonnes pratiques dont fait état l'accord-cadre dans son article 1. Je souhaiterais donc en savoir plus sur ce point particulier, parce que ces publications sont postérieures à la signature de l'accord.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Député, l'accord-cadre et l'arrangement administratif entre la Wallonie et la France ont été signés le 21 décembre 2011.

Pour que cet accord-cadre entre pleinement en vigueur et puisse être exécuté, il convient préalablement que le Parlement wallon le ratifie par un décret.

Je présenterai tout prochainement au Gouvernement wallon en seconde lecture l'avant-projet de décret qui vient ratifier l'accord-cadre.

Pour rappel, l'accord-cadre et son arrangement administratif délèguent la finalisation de ces conventions à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées et l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais.

En effet, l'arrangement administratif visé par l'article 5 de l'accord-cadre prévoit en son article 1er que : « En application de l'article 6 de l'accord-cadre, les autorités ou institutions qui peuvent conclure des conventions avec les établissements d'accueil sont, pour la Région wallonne, l'AWIPH, par délégation du Ministère wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances ».

Si des contacts ont bien été pris entre les deux administrations, aucune convention n'est à ce jour en voie de finalisation.

Comme je viens de le signaler, l'accord-cadre délègue aux administrations la conclusion de cette convention et elle ne fera donc pas l'objet d'un décret d'assentiment. Cela étant, elle devra faire l'objet d'une approbation préalablement à sa signature par le Comité de gestion de l'AWIPH.

Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé française concernant les troubles envahissants du développement ou TED. J'ai chargé l'AWIPH de les analyser et, le cas échéant, d'examiner la possibilité de tenir compte de ces recommandations.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tiberghien.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Merci Madame la

Ministre. Je relirai attentivement votre réponse.

J'ai un ajout à faire par rapport à ce que je disais tout à l'heure. Il serait intéressant, si c'est encore possible, d'intégrer une référence à la convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Dans le cadre d'un tel accord-cadre et d'une telle convention transfrontalière, ce ne serait pas négligeable, parce que c'est un outil important sur lequel on peut se référer par la suite.

Pour le reste, encore une fois, je relirai vos réponses.

**QUESTION ORALE**  
**DE MME MEERHAEGHE À MME TILLIEUX,**  
**MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION**  
**SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,**  
**SUR**  
**« LES COUPURES D'EAU CHEZ LES**  
**HABITANTS PERMANENTS DU CAILLOU**  
**D'EAU À COUVIN »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les coupures d'eau chez les habitants permanents du Caillou d'Eau à Couvin ».

La parole est à Mme Meerhaeghe pour poser sa question.

**Mme Meerhaeghe** (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, depuis le mois de juin, une grande partie des habitants du domaine du Caillou d'Eau à Couvin doivent vivre sans eau ou presque. D'importantes factures impayées d'un montant total de quelque 150 000 euros sont à l'origine de cette décision de l'intercommunale INASEP.

Sans entrer dans la technicité du dossier, il apparaît que ce sont quelques personnes qui n'honorent pas leurs factures. Les habitants ne disposant pas de compteurs individuels, la situation est dès lors complexe. Il n'empêche que l'on ne peut admettre que, au 21e siècle, dans notre pays, depuis quatre mois, dont les mois d'été, des citoyens soient confrontés à l'absence d'un bien commun et essentiel. Il suffit de penser à notre utilisation quotidienne de l'eau pour s'en rendre compte : se laver, faire la vaisselle, des lessives. On imagine aisément l'inconfort dans lequel vivent les résidents permanents depuis quatre mois. D'ailleurs, à la rentrée scolaire, nous avons eu de nouveaux témoignages, étant donné que les enfants ne pouvaient pas se laver correctement avant d'aller à l'école.

Madame la Ministre, en tant que responsable du plan HP, mais aussi dans le cadre de vos compétences en action sociale, avez-vous pris contact avec les autorités communales couvinoises, avec l'intercommunale ou avec d'autres interlocuteurs dans ce dossier ? Le cas

échéant, quelles sont les informations que vous avez pu récolter et quelles pistes de solution peut-on enfin envisager pour répondre aux besoins primaires de la population qui y réside ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Madame la Députée, le Caillou d'Eau à Couvin est une copropriété qui compte, au 31 décembre 2010, 83 habitants permanents, domiciliés sur 139 parcelles. Elles disposent d'un seul compteur d'eau agréé par l'INASEP et d'un seul compteur électrique. Il est de la responsabilité de la copropriété de facturer aux habitants du domaine leur consommation respective, selon les modalités fixées par elle.

Le montant dû pour l'eau est tellement élevé que l'intercommunale INASEP a demandé et obtenu la désignation d'un administrateur judiciaire. Malgré cette désignation, une facture de 110 000 euros reste impayée, ce qui a conduit in fine l'INASEP à réduire sa livraison d'eau aux habitants du domaine.

Les acteurs locaux que sont les antennes sociales et la concertation sociale du plan HP se sont mobilisés pour trouver avec les habitants une réponse individualisée à toutes les difficultés rencontrées.

Mais force est de reconnaître et de constater les éléments suivants :

- des factures importantes restent impayées ;
- les pouvoirs publics n'ont pas la possibilité de s'immiscer dans la gestion d'une propriété privée et cela, d'autant plus qu'aujourd'hui, dans la situation présentée, un administrateur judiciaire a été désigné ;
- enfin, la localité et le CPAS sont extrêmement bien au courant de la situation et apportent leur concours à la population. Un camion-citerne a d'ailleurs été placé aux abords du domaine.

Une des orientations du plan HP est de garantir à chaque habitant l'usage d'un compteur d'eau et d'un compteur électrique individualisé, agréé par les distributeurs. C'est la raison pour laquelle, avant d'entamer de tels travaux, une des premières mesures du plan HP prévoit de disposer – et c'est bien normal – d'un état des lieux de l'équipement de chacun des domaines. Cet état des lieux relève de la compétence du ministre en charge de l'aménagement du territoire. Je suis impatiente de pouvoir en disposer.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Meerhaeghe.

**Mme Meerhaeghe** (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Effectivement, on connaît les problèmes liés à l'absence de compteur individuel, que ce soit en distribution d'eau ou d'électricité.

On sait aussi que l'habitat permanent est un dossier difficile. Parfois, j'ai envie de dire que c'est un dossier « rendu » difficile. Au-delà des 69 mesures, il convient, par exemple ici, de faire des états des lieux avant de prendre des décisions d'investissement. Je le reconnais également.

Il n'empêche qu'au-delà des 69 mesures en question, il y a quand même des urgences et là, on est face à une urgence. Quand des personnes sont sans eau ou quasi sans eau depuis quatre mois, le camion citerne de la ville est une solution, mais une petite solution, d'autant plus qu'il n'est pas là 24 heures sur 24.

Je voulais aussi vous interpellier, en tant que ministre de l'action sociale, et je ne pense pas que cela puisse vous laisser indifférente, de savoir que des gens vivent dans cette situation-là depuis quatre mois. Aujourd'hui, il y a même des rumeurs, pour les mêmes raisons – raisons de factures impayées – qui font état de coupures éventuelles d'électricité d'ici peu. Vous le savez tout comme moi, on l'a encore vécu l'hiver passé, on connaît les conséquences dramatiques que peuvent engendrer des coupures d'électricité, à savoir un incendie suite à un feu dans une caravane. J'espère qu'on ne va pas de nouveau en arriver là cet hiver et que des mesures concrètes pourront être prises.

Je comprends, bien entendu, cette difficulté relative à un compteur général, mais il n'empêche que l'INASEP intervient dans d'autres domaines où il n'y a pas de compteur individuel et là, il n'y a pas de souci, même s'il y a quelques factures impayées.

Donc, parfois, de nouveau, il y a deux poids deux mesures, que ce soit au niveau des autorités communales ou ici en l'occurrence, au niveau de l'intercommunale et je pense que vous pourriez sincèrement avoir des contacts avec l'intercommunale et avec les autorités locales pour essayer de régler au plus vite cette situation, même si je ne mets pas en cause effectivement la nécessité d'avoir un état des lieux et la nécessité par la suite de pouvoir investir pour que l'amélioration de vie de ces résidents permanents soit effective.

**M. le Président.** - Ceci clôture nos travaux du jour. Je vous remercie de vos contributions.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 7 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Luc Crucke, MR  
M. Marc Elsen, cdH  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo  
M. Alain Onkelinx, Président  
M. Luc Tiberghien, Ecolo  
Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances  
Mme Olga Zrihen, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CERES	Centre d'Épanouissement Relationnel par l'Écoute et le Soutien
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
FRA	Fondation Recherche Alzheimer
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INASEP	Intercommunale Namuroise de Services Publics
plan HP	Plan Habitat permanent
TED	troubles envahissants du développement